



Chambre régionale des comptes  
de Rhône-Alpes

**Le Président**

Lyon, le 05/07/2010

N° \_\_\_\_\_

**Recommandée avec A.R.**

REF : ma lettre n° 1127 du 19 mai 2010

P.J. : 1

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, je vous ai communiqué le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de l'université Pierre Mendès France – Grenoble 2, dans le cadre de l'enquête sur les regroupements et coopérations dans l'enseignement supérieur au cours des exercices 2006 et suivants. Celui-ci a également été communiqué, pour ce qui le concerne, à votre prédécesseur.

A l'issue du délai d'un mois fixé par l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous notifie à nouveau ce rapport, accompagné de votre réponse écrite.

En application du même article, vous avez l'obligation de communiquer le rapport d'observations de la chambre, auquel doit être jointe votre réponse écrite, à votre assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Ce rapport devenant communicable dès cette réunion à toute personne qui en ferait la demande, conformément à l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer à quelle date ladite réunion aura eu lieu.

En application de l'article R. 241-23 du code des juridictions financières, une copie du rapport d'observations est, en outre, communiquée au recteur de l'académie de Grenoble, au préfet de l'Isère, et au Trésorier-payeur général de l'Isère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Michel-Pierre PRAT

Monsieur Alain SPALANZANI  
Président de l'université Pierre Mendès-France – Grenoble 2  
470, avenue de la Bibliothèque  
BP 402  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

**UNIVERSITE GRENOBLE 2 PIERRE MENDES-FRANCE  
(Département de l'Isère)**

***ENQUETE SUR LES REGROUPEMENTS ET COOPERATIONS  
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR***

**Exercices 2006 à 2009**

## SOMMAIRE

<b>1-</b>	<b><u>RAPPEL DE LA PROCEDURE ET CHAMP DU CONTROLE.....</u></b>	<b>4</b>
1.1-	Rappel de la procédure .....	4
1.2-	Cadre général du contrôle.....	4
<b>2-</b>	<b><u>ETAT DES LIEUX : L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT .....</u></b>	<b>5</b>
2.1-	Présentation de l'université Grenoble 2 Pierre Mendès-France.....	5
2.1.1-	Effectifs étudiants :.....	5
2.1.2-	Emplois et effectifs en personnels : .....	6
2.2-	<b>Connaissance de l'établissement.....</b>	<b>8</b>
2.2.1-	En matière d'offre de formation .....	8
2.2.2-	En matière de recherche .....	9
2.2.3-	En matière de documentation, bibliothèques .....	11
2.2.4-	En matière d'administration et de logistique .....	11
2.3-	<b>Connaissance de l'environnement de l'établissement.....</b>	<b>12</b>
2.3.1-	Informations sur le site .....	12
2.3.2-	Informations sur les coopérations déjà existantes .....	13
<b>3-</b>	<b><u>INCIDENCE DES DEMARCHES DE REGROUPEMENT ET DE COOPERATION SUR LA POLITIQUE ET LA GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT.....</u></b>	<b>15</b>
3.1-	Sur la gouvernance et la stratégie.....	15
3.2-	Sur l'appréciation de la méthode d'analyse préalable à l'adhésion à une structure nouvelle .....	17
<b>4-</b>	<b><u>INCIDENCE DES DEMARCHES DE REGROUPEMENT ET DE COOPERATION SUR LES ACTIVITES ET SUR LES COUTS DE L'ETABLISSEMENT .....</u></b>	<b>17</b>
4.1-	En termes de formation .....	18
4.2-	En termes de recherche .....	18
4.3-	En termes de documentation et de bibliothèques .....	19
4.4-	En termes de gestion et d'appui logistique .....	19
<b>5-</b>	<b><u>BILAN D'ETAPE ET PERSPECTIVES .....</u></b>	<b>20</b>
5.1-	En termes de services rendus à l'utilisateur et de partenariat .....	20
5.2-	En termes d'organisation .....	20
5.3-	En termes de recomposition de la carte universitaire et de logique de site .....	20

## **1- RAPPEL DE LA PROCEDURE ET CHAMP DU CONTROLE**

### **1.1- Rappel de la procédure**

La chambre régionale des comptes a procédé, dans le cadre de son programme de travail 2009, à l'examen de la gestion de l'université Grenoble 2 Pierre Mendès-France (UPMF) pour les exercices 2006 à 2009.

Sa compétence, en l'espèce, relève de l'arrêté 06-368 en date du 13 octobre 2006, du Premier président de la Cour des comptes, s'agissant des établissements publics scientifiques culturels et professionnels (EPSCP) mentionnés à l'article L. 711-2 du code de l'éducation<sup>1</sup>.

Le contrôle a été ouvert par courrier en date du 16 mars 2009 du président de la chambre adressé au président de l'université, M. le professeur Alain SPALANZANI, son prédécesseur sur la période contrôlée M. Claude COURLET a, également, été informé par lettre du même jour.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu, dans les locaux de l'université, le 7 octobre 2009, avec MM. Alain SPALANZANI et Claude COURLET.

Lors de sa séance du 22 décembre 2009, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 28 janvier 2010 à M. SPALANZANI, ainsi qu'à M. COURLET.

La réponse de l'ordonnateur aux observations provisoires de la chambre, datée du 8 avril 2010, a été enregistrée le 12 avril 2010 par le greffe soit après l'expiration du délai imparti à l'article L. 243-3 du code des juridictions financières (30 mars 2010). Néanmoins, la chambre a décidé de l'examiner. En l'absence de demande d'audition, la chambre, lors de sa séance du 7 mai 2010, a arrêté les observations définitives reproduites ci-après.

### **1.2- Cadre général du contrôle**

Le contrôle s'est inscrit dans le cadre d'une enquête nationale, menée par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes, sur les "Regroupements et les coopérations dans l'enseignement supérieur", notamment les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) issus de la *loi de programme pour la recherche* du 18 avril 2006. Les investigations, au travers d'un guide méthodologique, devaient conduire à situer l'établissement dans son environnement, à cerner sa politique en matière de regroupement et de coopération, et à en évaluer les premiers résultats, notamment dans la perspective de la création d'un PRES grenoblois. Cet état des lieux a été dressé sur la base de la fin de l'année 2008, en intégrant les éléments intervenus depuis la publication de la loi du 18 avril 2006. Toutefois, les éléments disponibles ont été actualisés jusqu'à l'achèvement du contrôle.

---

1 Article L. 711-2 : « Le présent titre fixe les principes applicables à l'organisation et au fonctionnement de chacun des types d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui sont :

- 1° Les universités auxquelles sont assimilés les instituts nationaux polytechniques ;
- 2° Les écoles et instituts extérieurs aux universités ;
- 3° Les écoles normales supérieures, les écoles françaises à l'étranger et les grands établissements.

La liste et la classification des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont établies par décret ».

Dans ces conditions, le rapport d'observations de la chambre est traité en grande partie sous une forme descriptive, adaptée aux besoins de l'enquête. Il aborde les grands thèmes suivants :

- ♦ Etat des lieux : l'établissement dans son environnement
- ♦ Incidence des démarches de regroupement et de coopération sur la politique et la gouvernance de l'établissement
- ♦ Incidence des démarches de regroupement et de coopération sur les activités et sur les coûts de l'établissement
- ♦ Bilan d'étape et perspectives

## 2- ETAT DES LIEUX : L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

### 2.1- Présentation de l'université Grenoble 2 Pierre Mendès-France

Sont repris ci-après dans les tableaux, les chiffres tirés des indicateurs du MEN-MESR (*Indicateurs de l'enseignement supérieur - Document mars 2008*) comme référence, tout au long du présent rapport, afin de garder une cohérence d'ensemble aux constats et appréciations portées sur la gestion de l'établissement. En effet, les besoins de l'enquête nécessitent une approche homogène des données de base relatives à chaque établissement de l'échantillon.

L'établissement se classe dans la typologie des universités "Tertiaires - droit et économie".

#### 2.1.1- Effectifs étudiants :

**Tableau 1.** Effectifs étudiants (inscriptions principales) au cours de la période sous revue, années disponibles

Année universitaire	Total	% de femmes
2005-2006	18 596	58,3%
2006-2007	18 238	58,8%

(Source: MEN-MESR/SG/ DEPP-SISE)

Nb: L'année universitaire 2008-2009 enregistre 18 839 étudiants (source UPMF). Le pourcentage de femmes est nettement supérieur à la moyenne de l'établissement, trait caractéristique aux universités Tertiaires Droit et Economie, mais toutefois légèrement inférieur à la moyenne nationale de cette typologie (59,6%).

**Tableau 2.** Effectifs étudiants inscrits par cursus de formation

Année	2005-2006	2006-2007
1er cycle	12 082	11 495
2ème cycle	5 852	6 114
3ème cycle	662	629

(Source: MEN-MESR/SG/ DEPP-SISE. Inscriptions principales dans les diplômes nationaux et universitaires)

## 2.1.2- Emplois et effectifs en personnels :

**Tableau 3.** Nombre d'emplois d'enseignants et de non enseignants<sup>2</sup>

Années	2005-2006	2006-2007
Total	1 237	1 247
Enseignants	731	740
Non enseignants	506	507

(Source: MESR/DGES-GEMOS)

**Tableau 4.** Emplois de personnels enseignants<sup>3</sup>

Année	2005-2006		2006-2007	
	Total	%	Total	%
PR et assimilés	155	21,2%	158	21,4%
MCF et ASS	378	51,7%	382	51,6%
2è degré (PRAG, PRCE)	145	19,8%	146	19,7%
Non permanents	53	7,3%	54	7,3%

(Source: MESR/DGES-GEMOS)

**Tableau 5.** Emplois délégués et emplois consommés  
Personnels enseignants (ETP rémunérés)

Année de référence	2005-2006
Emplois délégués	701,5
Emplois consommés	699,2
<b>Ecart</b>	<b>-2,3</b>

(Source: MEN- MESR/SG/DAF-COSMOS)

**Tableau 6.** Effectif des personnels enseignant en équivalent temps plein (ETP)

Année	2005-2006	
	emplois consommés	%
PR et assimilés	129	18,45%
MCF et ASS	354,6	50,72%
2è degré (PRAG, PRCE)	143,4	20,51%
Non permanents	72,2	10,33%

<sup>2</sup> Programmes LOLF 150 et 231<sup>3</sup> Supérieur : Professeur, codé (PR) ; Maître de conférences (MCF) ; Assistant (ASS), nb : extinction du corps et intégration dans le corps des maîtres de conférences ; Lecteur (LECT) ; Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ; Professeur associé scientifique et technique (PAST).Second degré : Professeur agrégé, codé (PRAG) ; Professeur certifié (PRCE) ; Professeur de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM).

**Tableau 7.** Effectifs des personnels enseignants en nombre de personnes physiques<sup>4</sup>

Année	2005-2006		2006-2007	
	Total			
	<b>878</b>	<b>%</b>	<b>848</b>	<b>%</b>
PR et assimilés	130	14,8%	129	15,2%
MCF et ASS	351	40,0%	342	40,3%
2è degré	131	14,9%	135	15,9%
Non permanents	266	30,3%	242	28,5%

(Source: MEN-MESR/SG/DGRH-GESUP)

**Tableau 8.** Effectifs d'enseignants pour 1000 étudiants

Année	2005-2006	2006-2007
Enseignants chercheurs permanents pour 1000 étudiants	25,6	25,4
Enseignants permanents pour 1000 étudiants	32,5	32,6

(Source: MEN-MESR/SG/DGRH-GESUP)

Nb: la ligne "enseignants permanents" englobe les enseignants-chercheurs et les autres enseignants, notamment ceux du second degré.

**Tableau 9.** Nombre d'emploi de personnels de soutien<sup>5</sup>

Année	2005-2006		2006-2007	
	Total	%	Total	%
	<b>506</b>	<b>%</b>	<b>507</b>	<b>%</b>
ATSS	159	31,4%	157	31,0%
Bibliothèques et musées	62	12,3%	62	12,2%
ITRF	285	56,3%	288	56,8%

(Source : MESR/DGES/-GEMOS)

**Tableau 10.** Emplois délégués et emplois consommés  
Personnels non enseignants (ETP rémunérés)

Année de référence	2005-2006
Emplois délégués	456,0
Emplois consommés	453,8
<b>Ecart</b>	<b>-2,2</b>

(Source: MEN/MESR/SG/DAF-COSMOS)

**Tableau 11.** Effectif des personnels de soutien en équivalent temps plein (ETP)

Année	2005-2006	
	Emplois consommés	%
ATSS	141	31,1%
Bibliothèques et musées	61,5	13,6%
ITRF	251,3	55,4%

(Source : MESR/DGES-GEMOS)

<sup>4</sup> Pour mémoire, la structure nationale de répartition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur, donne pour sa part tous établissements confondus : les enseignants-chercheurs 60,3 % (dont : PR, 34,8 % - MCF et assistants 65,2 %) ; les personnels du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur 15,3 % ; les personnels enseignants non permanents 24,4 % (Source : MESR DGRH A1-1 août 2008).

<sup>5</sup> Programmes LOLF 150 et 231

*L'encadrement est considéré par l'université comme très bon en Sciences humaines et plus faible en Sciences sociales droit - économie - gestion (cf. ci dessous § 2.2.1 les champs disciplinaires de l'établissement). Les indicateurs du MESR pour 2006-2007 confirment cette appréciation positive de manière globale avec 25,4 enseignants-chercheurs permanents pour 1000 étudiants (cf. tableau 8), contre 18,0 pour la moyenne des universités de typologie similaire. De même, l'effectif total d'enseignants pour 1000 étudiants, avec 45,7 situe l'université assez largement au dessus de la moyenne nationale des universités tertiaires (35,1).*

*Ces données placent l'UPMF, en valeur absolue, dans une situation favorable qui lui permet, ainsi, de disposer d'un encadrement offrant la possibilité de la mise en place d'un suivi personnalisé qui fait la force d'un établissement.*

## 2.2- Connaissance de l'établissement

Ce volet a pour objet de connaître précisément le périmètre de l'établissement dans quatre grands domaines de son activité : enseignement, recherche, documentation, administration et logistique. Il s'agit, également, de situer l'EPSCP dans son environnement local, régional et national, en faisant ressortir l'état de ses participations à différentes formules de coopération et de regroupement, l'appréciation de leur champ respectif et leur articulation.

### 2.2.1- En matière d'offre de formation

L'UPMF assure une formation dans trois grands domaines<sup>6</sup> :

- ♦ droit, économie et gestion (y compris Science politique) : 13 393 étudiants en 2007-2008 (source UPMF),
- ♦ lettres et sciences humaines (langues, psychologie, philosophie, sociologie, anthropologie, histoire, géographie, ...) : 4552 étudiants,
- ♦ sciences et technologies (mathématiques, mathématiques appliquées, informatique, électronique, neurosciences, sciences et techniques des activités physiques et sportives) : 871 étudiants.

D'après les indicateurs de l'enseignement supérieur, l'effectif étudiant de l'université s'établit pour l'année universitaire 2006/2007 à 18 238 étudiants et diminue d'un peu moins de 2% sur les 5 dernières années tandis que l'évolution moyenne des effectifs des universités qui se classent dans la typologie des universités "Tertiaires - droit et économie" est de +3% dans la même période.

#### - Organisation générale des enseignements

L'établissement est structuré en 14 composantes<sup>7</sup> auquel s'adjoit l'Institut d'Etudes politiques, établissement public administratif rattaché par convention :

- ♦ 5 UFR : droit, sciences humaines, sciences de l'homme et de la société, institut d'urbanisme de Grenoble, économie-stratégie- entreprises,
- ♦ 2 IUT (Valence et Grenoble),

<sup>6</sup> - un *domaine* est un grand secteur de formation et de recherche ;

- une *mention* est le premier niveau de spécialisation selon les compétences scientifiques de l'établissement ;

- la *spécialité* est le dernier niveau de spécialisation identifiant le diplôme, au niveau des masters et la finalité en est soit recherche, soit professionnelle.

<sup>7</sup> Glossaire : Unité de formation et de recherche (UFR) ; Institut universitaire de technologie (IUT) ; Institut universitaire professionnalisé (IUP)

- ♦ 1 institut d'administration des entreprises,
- ♦ 1 IUP commerce et vente,
- ♦ Médiat Rhône-Alpes<sup>8</sup>.

L'UPMF fait se côtoyer des composantes de tailles très différentes, l'UFR la plus petite ne comptant que 317 étudiants (UFR Institut d'urbanisme de Grenoble) contre 3 272 (auxquels peuvent s'ajouter les 469 étudiants de cette UFR à Valence) pour la plus grande (UFR de droit).

S'agissant des perspectives démographiques, l'université estime que les effectifs étudiants devraient se stabiliser ou diminuer faiblement.

L'entrée en vigueur de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale a été suivie d'une réforme des écoles doctorales. De nombreuses écoles inter-établissements ont été mises en place, préfigurant un collège de site.

L'UPMF dans le cadre de ce dispositif, participe à 7 écoles doctorales couvrant tous ses champs disciplinaires dont 4 écoles doctorales pour lesquelles l'université est l'établissement support.

- ♦ Ecole doctorale Ingénierie pour la santé, la cognition, l'environnement (ED 216)
- ♦ Ecole doctorale Mathématiques, sciences et technologies de l'information, informatique (ED 217)
- ♦ Ecole doctorale Philosophie, histoire, représentation création (ED 487)
- ♦ Ecole doctorale Sciences de gestion (ED 275)
- ♦ Ecole doctorale Sciences de l'homme, du politique et du territoire (ED 454)
- ♦ Ecole doctorale Sciences économiques (ED 300)
- ♦ Ecole doctorale Sciences juridiques (ED 460)

#### 2.2.2- En matière de recherche

##### A) Les laboratoires de recherche

L'établissement participe à 18 laboratoires de recherche labellisés au titre du contrat quadriennal 2007-2010.

- ♦ 8 sont des Unités Mixtes de Recherche (UMR)<sup>9</sup>, dont 6 sont associées à un seul organisme de recherche (5 avec le CNRS, 1 avec l'INRA), et deux associées à deux organismes (CNRS et INRIA),
- ♦ 10 équipes d'accueil (EA)

Les unités de recherche de l'université ont été classées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme suit<sup>10</sup>:

- ♦ 4 sont notés A+,
- ♦ 6 sont classés A,

<sup>8</sup> Le "Centre régional de formation aux métiers des bibliothèques", *Médiat Rhône-Alpes* est implanté à Grenoble et à Lyon. Service interuniversitaire, composante de l'université Pierre Mendès France, Médiat Rhône-Alpes développe des actions de formation continue pour l'ensemble des bibliothèques des universités et des collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes » (source : site internet UPMF).

<sup>9</sup> Dont le Centre de recherches appliquées à la gestion (CERAG - UMR n°5820) qui a fait l'objet d'un examen particulier (cf. annexe 2).

<sup>10</sup> Classement issu de l'évaluation scientifique effectuée périodiquement par la Mission Scientifique, Technique et Pédagogique du MESR (MSTP), puis par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Trois critères sont pris en compte : La qualité globale de l'ED, la qualité scientifique des équipes, la qualité de la gouvernance.

- ♦ 5 sont notés B,
- ♦ 3 sont classés C.

Ces laboratoires labellisés regroupent 85% des enseignants-chercheurs dont 80% sont publiants. Dans l'ensemble, le taux d'enseignants-chercheurs produisant/publiant de l'université est de 70%.

L'UPMF Grenoble 2 est associée aux grands organismes de recherche dans les 6 domaines suivants :

- ♦ économie (avec le CNRS et l'INRA),
- ♦ mathématiques et informatique (CNRS et INRIA),
- ♦ psychologie (CNRS),
- ♦ histoire (avec le CNRS),
- ♦ sciences politiques, sociologie et géographie humaine (CNRS),
- ♦ gestion (CNRS).

La gestion, la psychologie cognitive, les mathématiques-informatique, sont, d'après les trois évaluations<sup>11</sup> du Visiting Committee, de la MSTP et l'audit de l'European University Association, les domaines d'excellence de la recherche à l'UPMF.

A *contrario* les mêmes organes ont identifié l'économie et la sociologie comme points faibles en matière de recherche.

*Dans un contexte scientifique marqué par la prégnance des "sciences dures" et orienté vers les nanotechnologies, dont le développement impacte la société dans son ensemble, l'établissement, porteur des Sciences humaines et sociales sur le site de Grenoble a bien compris (comme son projet d'établissement 2007-2010 l'intègre) tout l'enjeu qu'il y avait à définir la visibilité de sa recherche en SHS. C'est d'autant plus le cas que le MESR dans la "Lettre d'échange relative au projet de contrat quadriennal 2007-2010" a identifié sa recherche « (...) comme manquant encore de structuration et de lisibilité », et se devant de « définir plus clairement les axes scientifiques prioritaires et les moyens retenus pour les mettre en place ». Ainsi le contrat quadriennal susvisé relaie-t-il la stratégie de l'UPMF de privilégier trois axes prioritaires<sup>12</sup>, articulés transversalement à la politique de site autour du GIP Grenoble universités (cf. infra § 2.3.2), des clusters<sup>13</sup> de la Région et en lien avec les entreprises concernés et collectivités locales qui accompagnent Grenoble universités.*

B) Observation d'un laboratoire de recherche : le Centre d'Etudes et de Recherche Appliquées à la Gestion (CERAG), Unité Mixte de Recherche (UMR):

Il a paru opportun, pour étayer l'appréciation sur la recherche des établissements membres du PRES *Université de Grenoble*, de porter spécifiquement un regard sur un laboratoire. Le choix s'est ainsi porté sur le CERAG - UMR 5820 (mixte avec le CNRS, soit

<sup>11</sup> Evaluation effectuée par les pairs, à savoir, en l'espèce, par des membres d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

<sup>12</sup> Micro nanotechnologies, usages et société ; Territoire, environnement, risques ; Administration de la preuve en SHS.

<sup>13</sup> La position que porte la région Rhône-Alpes au sein de l'Association des régions de France et relayée par celle-ci, est que les sites doivent viser l'excellence par la mise en réseau de leurs potentiels.

Les 14 « CLUSTERS » créés par la Région ont vocation à s'inscrire dans une certaine durée et dans des axes stratégiques coordonnés, avec vocation directe à alimenter les transferts de technologie issus de la recherche (générer de l'innovation et la transférer à l'industrie). Une des vertus en est la structuration et l'organisation des équipes scientifiques.

Il existe ainsi en Rhône-Alpes un souhait fort des élus régionaux de favoriser une coordination des moyens et des axes de recherche, pour un développement partenarial en cohérence avec l'environnement socio-économique de la deuxième région de France.

un EPST unique). Son fonctionnement, les rapports entretenus avec l'université de rattachement ainsi que l'incidence de la démarche de regroupement entreprise ont été analysés succinctement.

Ce laboratoire occupe, en effet, dans le monde de la recherche Grenobloise une position remarquable au sein d'une université hors sciences dures. Le CERAG est l'une des seules UMR spécialisées en gestion en France à être classées A+ (avec, notamment Paris IX Dauphine -sous statut de grand établissement - et HEC).

Le développement est renvoyé en annexe 2.

#### 2.2.3- En matière de documentation, bibliothèques

Le site de Grenoble se caractérise par la présence de 2 SICD (services inter établissements de coopération documentaire) au sens de la loi du 26 janvier 1984<sup>14</sup> codifiée et du décret du 4 juillet 1985<sup>15</sup>.

Un premier SICD, rattaché à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, rassemble l'ensemble des bibliothèques de l'UJF, dans le domaine de la formation en sciences dures et en sciences de l'ingénieur. Ce service agit également pour le compte de l'Institut Polytechnique de Grenoble.

Un second SICD commun aux universités Grenoble 2 et Grenoble 3, assure la gestion d'un service documentaire à dominance SHS. Il coordonne également la politique documentaire des bibliothèques de ces universités. Ce service n'intègre cependant qu'une part réduite de la documentation universitaire qui se limite, s'agissant de l'UPMF, à la seule la bibliothèque de l'UFR Sciences de l'homme et de la société.

L'université conserve un certain nombre de centres de documentation tant sur la formation universitaire que sur la recherche pour lesquels le degré d'intégration demeure limité.

Les deux SICD du site entretiennent des relations importantes qui doivent se renforcer avec notamment la mise en place d'un système d'information commun prévu au projet d'établissement 2007-2010.

#### 2.2.4- En matière d'administration et de logistique

En matière d'implantation, l'UPMF se caractérise par une forte dispersion géographique.

L'UPMF est répartie sur 6 sites.

- Le domaine universitaire de Saint Martin d'Hères / Gières partagé avec les Universités Grenoble 1, Grenoble 3, ainsi qu'avec l'IEP et Grenoble-INP. Ce site concentre à lui seul les deux-tiers des effectifs étudiants de l'université (11 560 étudiants),
- Les sites de Valence IUT et Valence centre (2001 étudiants dont 1 314 pour l'IUT de Valence),
- Les sites de Grenoble centre et de Vienne pour l'IUT 2 (3 334 étudiants dont 3 091 sur Grenoble et 243 sur Vienne),

<sup>14</sup> Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur – article 44, codifié en 2000 sous l'article L714-2 du code de l'éducation.

<sup>15</sup> Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale – titre II.

- ♦ Et le site de Grenoble Sud (363 étudiants).

S'agissant de l'organisation administrative, la fonction scolarité est répartie entre le niveau central et les différentes composantes. Ainsi, l'échelon central est responsable des tâches administratives comme les inscriptions administratives, le suivi des procédures d'admission préalables ou encore la délivrance des diplômes.

Les services des composantes se voient, quant à eux, confier les compétences pédagogiques de proximité (inscriptions pédagogiques, répartition des étudiants dans les groupes et travaux dirigés, élaboration des plannings, etc.).

De même, les services financiers sont répartis entre les deux échelons. Le niveau central, auquel se trouve l'agent comptable, chef des services financiers, prépare le budget de l'UPMF, liquide et paye les salaires payés sur le budget propre. Un service « conventions » gère l'ensemble des conventions de l'établissement.

Les services financiers des composantes ont, pour leur part, la charge de leurs dépenses propres (phases d'engagement, liquidation, mandatement).

Toutefois, afin d'assurer une plus grande cohérence à l'ensemble, une Direction des Etudes et de la Vie Etudiante a été créée à la rentrée 2007, chargée du pilotage de la formation initiale et du secteur de la formation continue. Dans le même état d'esprit, les futures responsabilités et compétences élargies de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) du 10 août 2007, ont amené l'université à renforcer ses moyens, notamment, en matière de pilotage par des recrutements ciblés. Un contrôleur de gestion a, ainsi, été recruté au 1er décembre 2008 pour rejoindre une cellule d'aide au pilotage et au contrôle de gestion.

## **2.3- Connaissance de l'environnement de l'établissement**

### **2.3.1- Informations sur le site**

Le site grenoblois se caractérise par la présence forte d'établissements d'enseignement supérieur (quatre EPSCP, dont 3 universités : université Grenoble 1 Joseph Fourier, université Grenoble 2 Pierre Mendès-France, université Grenoble 3 Stendhal) ; un "grand établissement" : l'Institut polytechnique de Grenoble, et un Institut d'Etudes Politiques, qui se localisent en partie sur un campus universitaire commun à saint Martin d'Hères dans la proche banlieue grenobloise.

Le site se distingue également par une présence très forte d'organismes nationaux de recherche dont le CEA, le CEMAGREF, le CNRS, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, l'IRD avec lesquels l'UPMF entretient des coopérations - en particulier avec le CNRS, l'INRA, et l'INRIA.

*De façon générale, l'UPMF entretient des coopérations anciennes avec les autres EPSCP du site de Grenoble et avec les organismes nationaux de recherche qui se matérialisent notamment par la mise en place de plusieurs services interuniversitaires, d'un pôle européen en 1992 et du GIP « Grenoble Universités » qui lui a succédé en 2005, auxquels il faut ajouter de nombreuses formations, laboratoires de recherche communs à plusieurs établissements du site.*

### 2.3.2- Informations sur les coopérations déjà existantes

#### A) Le groupement d'intérêt Public « *Grenoble universités* »

À travers la Conférence Académique des Présidents d'Universités (CAPU), depuis le début des années 90, puis le GIP « *Grenoble Universités* » depuis 2005, les établissements universitaires grenoblois ont mutualisé leurs efforts dans le but d'assurer la promotion du site et de coordonner un certain nombre de services à caractère interuniversitaire.

Un ensemble universitaire à très haute visibilité internationale en matière de recherche et à très forte capacité de transfert de technologies était ainsi visé. L'outil en a été un GIP « Pole européen », créé en 1992 par la CAPU avec le concours des organismes nationaux de recherche.

En 2005 les établissements universitaires du site <sup>16</sup> ont souhaité retrouver une capacité à piloter les actions mutualisées de coopération avec leur environnement et à conduire la réflexion sur leur avenir par la création du GIP « *Grenoble Universités* ».

Dans cette perspective, le groupement s'est vu confier la définition d'orientations stratégiques et de projets dans le cadre d'instances représentatives - les missions - et la gestion de 8 services communs des établissements universitaires grenoblois.

Les 6 missions du GIP :

- ♦ Relations internationales - définir et construire une stratégie internationale de site afin d'affirmer l'image internationale de l'Université de Grenoble et d'intensifier son développement.
- ♦ Culture et initiatives étudiantes - mise en œuvre d'une politique culturelle de site
- ♦ Formation et vie étudiante - carte des formations, compétences transversales des étudiants (langues, sports...), formation continue, insertion de l'étudiant à l'université, services numériques à l'étudiant.
- ♦ Recherche - coopération inter-établissements en matière de recherche, en articulation avec les organismes de recherche et autres partenaires scientifiques.
- ♦ Systèmes d'information - assurer un pilotage du système d'information des universités en cohérence avec les SI de chaque établissement.
- ♦ Aménagement – conduire le développement des campus

Les 8 services communs aux établissements membres générés par le GIP :

- ♦ Bureau accueil
- ♦ Bureau culture et initiatives étudiantes
- ♦ Centre de santé
- ♦ Direction des systèmes d'information
- ♦ Maison de l'entrepreneuriat
- ♦ Service accueil handicap
- ♦ Service aménagement
- ♦ Service des sports

Au total, ce sont près de 400 personnes qui travaillent dans le cadre de services interuniversitaires.

<sup>16</sup> Université Joseph Fourier, Université Pierre Mendès France, Université Stendhal, Grenoble INP et l'Institut d'études politiques de Grenoble.

*De façon générale, l'UPMF a développé des coopérations anciennes avec les autres EPSCP du site de Grenoble et avec les EPST (cf. § 2.2.2 ci-dessus). Les principales coopérations, outre celles nées d'unités de recherche communes, résultent d'une volonté partagée par les établissements universitaires locaux de mutualiser un certain nombre de services communs et d'accroître la visibilité du site grenoblois tant au plan national qu'international. Elles témoignent, à cet effet d'une prise de conscience bien antérieure à l'apparition du PRES.*

L'UPMF ne dispose pas, à proprement parler, d'un système d'information sur son environnement. La Conférence des Universités de la Région Rhône-Alpes (CURA) a tenu ce rôle (suivi et analyse), mais elle est désormais une structure inutilisée, par la mise en place de deux PRES au sein d'une même région qui conduit les responsables d'établissements à repenser le dialogue intra régional

#### B) Le PRES *Université de Grenoble*

Les établissements membres du GIP « *Grenoble universités* » se sont engagés dès l'adoption de la loi de programme pour la recherche du 16 avril 2006 dans une démarche de compromis pour la création d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

Dès 2007, un projet de convention constitutive du PRES « *Université de Grenoble* » a été présenté au niveau du GIP « *Grenoble universités* ». Ce texte pose au regard des enjeux nationaux et internationaux auxquels sont confrontés les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les fondations d'un futur pôle de recherche et d'enseignement supérieur structuré autour du projet de création d'une université unique sur le site.

Ce n'est pourtant qu'en juin 2009, que le projet de création d'une université de Grenoble sous la forme d'un EPCS, texte fondateur a été acté. Le processus d'élaboration a révélé d'importantes divergences entre partenaires en particulier la finalité fusionnelle du futur établissement public (cf. infra).

A la lecture des statuts présentés aux conseils d'administration des établissements membres au cours du mois d'avril 2009, annexés au décret du 23 juin 2009 « *l'établissement a pour missions, dans la perspective de la constitution d'un nouvel établissement universitaire et scientifique :*

- ♦ *De piloter, mettre en œuvre et suivre l'exécution de « l'opération Campus » dénommée « Grenoble université de l'innovation » ;*
- ♦ *D'accroître au niveau international sa visibilité par des actions fortement cohérentes incluant la mise en place de la signature unique Université de Grenoble dans les publications et autres activités de recherche, des partenariats internationaux ;*
- ♦ *La délivrance du doctorat de l'Université de Grenoble et la gestion du collège doctoral de site ;*
- ♦ *Le développement international du site ;*
- ♦ *La participation à la valorisation d'activités de recherche menées en commun ;*
- ♦ *La promotion du potentiel de recherche du site ;*
- ♦ *La création et la gestion des services relatifs à la vie étudiante : accueil, vie associative, activités culturelles ;*
- ♦ *La gestion de projets communs ;*
- ♦ *La gestion du patrimoine mis en commun.*

*Par convention, l'EPCS peut confier à l'un de ses membres l'exercice d'une de ses compétences et un membre peut confier à l'EPCS telle ou telle compétence.*

*L'établissement peut se voir, en outre, confier par les établissements fondateurs un mandat de négociation pour contractualiser, au nom des établissements fondateurs, avec les partenaires publics et privés.*

*Plus généralement, l'établissement a vocation à mettre en œuvre des projets communs à tout ou partie de ses membres dans les domaines entrant dans leurs missions. »*

Ce premier périmètre de compétences recouvre des compétences du GIP *Grenoble Universités* auxquelles s'ajoutent la création et la gestion du collège doctoral de site, le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de l'opération campus. Les statuts de l'établissement permettent également l'intégration de services interuniversitaires dans la nouvelle structure.

La forme juridique de l'EPCS a été préférée à celle du GIP déjà expérimentée et ayant montré un certain nombre de limites. C'est aussi l'incitation forte du ministère<sup>17</sup> à créer des PRES sous forme EPCS qui a engagé les établissements partenaires sur cette forme juridique dès 2007. Elle s'est imposée dès lors que le projet « Grenoble université de l'innovation » a été retenu dans le cadre de l'opération campus.

Les membres fondateurs du PRES *Université de Grenoble* sont communs à ceux du GIP « *Grenoble Universités* » à l'exception de l'Institut d'Etudes Politiques qui n'était pas membre du GIP. Le GIP vidé de sa substance par le transfert intervenu a été dissous<sup>18</sup>.

#### C) Les autres formes de coopération

L'UPMF est membre du pôle de compétitivité mondial Minalogic. Sa logique est d'intégrer le secteur des grandes avancées technologiques, sachant que chacune de ces dernières ne cesse de créer des questions nouvelles qui interpellent les sciences sociales et humaines. Comme l'université le souligne dans son contrat quadriennal 2007-2010 : « (...) *une réflexion portant notamment sur les conséquences sociales des nanotechnologies et des biotechnologies, sur les exigences de l'écologie du développement lui incombe (...)* »

### **3- INCIDENCE DES DEMARCHES DE REGROUPEMENT ET DE COOPERATION SUR LA POLITIQUE ET LA GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT**

#### **3.1- Sur la gouvernance et la stratégie**

##### A) Sur la gouvernance

La présidence de l'université associe l'ensemble des organes de l'établissement au suivi des démarches de coopération. Les trois conseils (CA, CEVU, CS), la conférence des directeurs de composantes et la conférence des directeurs d'unité de recherche sont informés en permanence des avancées du PRES *Université de Grenoble*, comme ils l'étaient hier au sein du GIP « Grenoble Universités ». Au sein de l'établissement, c'est le premier vice-président chargé de l'interuniversitaire qui informe régulièrement les trois conseils.

<sup>17</sup> 4 M€ de fonds d'amorçage et trois emplois

<sup>18</sup> Le conseil d'administration du GIP avait voté le 16 octobre 2006 la prorogation de la structure avec la formule suivante : « *Le groupement est prorogé pour 4 ans à compter du 26 février 2007. Sa dissolution pourra intervenir à la création d'une nouvelle structure juridique.* » Une délibération du conseil d'administration en date du 22 décembre 2009 en a acté le principe, et fixé l'échéance au 31 décembre 2009.

La circulation des informations est d'autant plus facilitée par le fait que le Président de l'UPMF est également Président du GIP et responsable intérimaire du PRES<sup>19</sup>.

## B) Sur la stratégie adoptée

La réflexion sur la démarche de regroupement a été marquée du sceau des difficultés que le président de Grenoble 2 - sans ignorer que tous les établissements du site n'étaient pas et ne sont toujours pas forcément sur la même longueur d'onde - attribue, pour l'essentiel, à la tutelle.

Les choses ne se sont, en effet, pas déroulées sans difficultés dans la construction d'un PRES sous statut EPCS. L'incitation du MESR et des autorités élues, locales et régionales<sup>20</sup>, a été mal vécue et à même constituée une entrave aux dires du président, incitation qui s'est, dans un premier temps, heurtée à la communauté universitaire<sup>21</sup>.

- Le MESR pour sa part a été ressenti comme intervenant de manière abrupte, voire autoritaire, dans un environnement habitué à une forme d'autonomie avec la volonté d'imposer un cadre EPCS<sup>22</sup>. La position du collectif d'universitaires grenoblois était au contraire de dire que les antécédents du pôle européen, puis du GIP, regroupant près de 400 personnes travaillant sur l'interuniversitaire de manière rodée, ne sauraient s'accommoder d'une initiative, peu souple, entière, s'apparentant à une contrainte qui ne prenait pas en compte la réalité des sites locaux, leurs habitudes de travail, alors même qu'il convenait au contraire de les laisser vivre dans leur "écosystème", les laisser se construire et les accompagner dans ce qu'ils avaient inventé. C'est bien le principe d'une loi cadre qui fixe des grandes lignes qui devait être proposée aux établissements conscients de la nécessité de se regrouper, mais sans imposer de modèle présenté comme idéal à priori, en l'espèce l'EPCS.

Par ailleurs, il existe un travail en commun entre les grands EPST et les laboratoires des universités grenobloises, le nouveau PRES EPCS est-il vraiment attractif de ce point de vue, en terme de plus value ? La question peut se poser. En tout état de cause, les EPST pourront, néanmoins, participer officiellement aux activités du PRES en étant membres du Conseil d'orientation stratégique et du Conseil scientifique. Ils participent, en outre à la vie du site dans le cadre de l'opération « Grenoble université de l'innovation ».

<sup>19</sup> L'EPCS est destiné à se substituer au GIP. Le décret portant création de l'établissement public de coopération scientifique Université de Grenoble n° 2009-773 est paru le 23 juin 2009. L'élection statutaire de son président issu de la constitution définitive du conseil d'administration est, à priori, prévue pour le 22 décembre 2009.

<sup>20</sup> Les relations semblent être passées par un stade de tension avec les élus locaux (notamment Grenoble Métropole et la Région (de même sensibilité), étant suspectés de vouloir faire passer leurs intérêts et priorités politiques - à l'aide de fonds versés - avant ceux de la communauté universitaire.

- La " Metro" considère, pour sa part, que si elle intervient elle se doit de donner du sens à son intervention :

. Aménager l'espace urbain, d'une part, en favorisant une mixité d'activité,

. Faire coexister des approches de culture différente (l'université et la recherche appliquée avec le laboratoire du CEA-LETI).

. Dans un contexte de restructuration des industries traditionnelles du bassin et au sein d'une agglomération de 400 000 habitants.

- La Région, raisonne schéma organisationnel SRESR et Clusters.

**Nb** : Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur ne souscrit pas à l'observation contenue dans la présente note tendant à évoquer une éventuelle suspicion à l'encontre des collectivités locales citées. Il précise que le point qui a fait débat concernait le fléchage, ou non, des moyens attribués par opération à « Grenoble université de l'innovation ». Il ajoute que les collectivités ont finalement décidé de flécher leur participation.

<sup>21</sup> **Ndlr** : Il semble, à cet égard, que le directeur du centre de Grenoble du CEA (qui comprend le laboratoire du LETI, de renommée internationale), également directeur de la recherche technologique au sein du pôle opérationnel du CEA, souhaitait pour la gestion du plan Campus un autre cadre de gouvernance que le PRES.

<sup>22</sup> Le dossier de présentation des PRES au CNESER du 19 mars 2007, explicite les arguments en faveur du statut d'EPCS : « statut adapté pour une coopération au meilleur niveau des standards mondiaux, l'EPCS permet une gouvernance réactive parce que resserrée ; il offre à la création un cadre pérenne... »

- Fusionnel ou fédératif, voire confédératif, quel est le périmètre de réflexion ? Là semble ne pas être la question qu'il importe de dépasser, car il s'agit bien de marier les compétences et d'insister sur la mise en transversalité de celles-ci<sup>23</sup>.

*La position actuelle, selon l'ordonnateur, des universitaires grenoblois, semble être de considérer qu'une première étape a été atteinte avec ce nouveau statut dont il a fallu l'accommoder avec la volonté initiale et préexistante de coopérer ensemble. Ils considèrent également qu'une deuxième étape se dessine, probablement pas sous l'égide d'une université unique, par la fusion de trois universités « génétiquement pas compatibles » (en référence à la différence de statut entre les établissements) mais autour d'un axe qui pourrait être une université fédérale - on peut accepter le terme il en faut bien un - repensée en grands instituts construits par leur objet là où cela apparaît nécessaire, en mariant les logiques thématiques et disciplinaires et en inventant une géométrie différente des formations et des compétences.*

*Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur fait valoir que, dans le cadre du « Grand emprunt national », les choses évoluent rapidement. En effet, les universités de Grenoble et l'université de Savoie s'orientent vers la constitution d'un "Grand établissement".*

### **3.2- Sur l'appréciation de la méthode d'analyse préalable à l'adhésion à une structure nouvelle**

Les instances du GIP ont été, naturellement, le lieu de réflexion commun aux établissements.

Par ailleurs, au niveau du site, une réunion de tous les conseils de tous les établissements a été organisée en 2006. L'intersyndicale des personnels de tous les établissements concernés par le PRES a été régulièrement informée de l'avancement des travaux.

Hormis la participation de l'UPMF à une commission de préparation inter-conseil d'administration, une commission interne à l'établissement s'est réunie régulièrement. Les personnes participant à ces commissions ont été désignées par le CA.

## **4- INCIDENCE DES DEMARCHES DE REGROUPEMENT ET DE COOPERATION SUR LES ACTIVITES ET SUR LES COUTS DE L'ETABLISSEMENT**

Outre les collaborations inter établissement liées à des champs disciplinaires communs ou complémentaires ou répondant à une logique de site, les démarches de coopération auxquelles participe l'ensemble du milieu universitaire grenoblois se sont vues renforcées ces dernières années par la mise en place du dispositif LMD<sup>24</sup>. Celui-ci qui coïncide avec le contrat quadriennal 2002-2006 a contribué à renforcer les collaborations entre l'UPMF et les autres établissements du site.

<sup>23</sup> Exemple : Les travaux menés sur les nanotechnologies impliquent de par leur impact sur la société que des sociologues (donc SHS) réfléchissent à leur aspect sociétal. De la même façon, l'innovation et son nécessaire corollaire le transfert de technologie vers le secteur entrepreneurial marchand nécessite des managers, des diplômés en gestion (donc SHS, tel l'IAE).

<sup>24</sup> Licence-Master-Doctorat, système européen d'enseignement supérieur qui a redéfini les parcours universitaires en les individualisant, autrement appelé « processus de Bologne », initialisé en 1999 et qui a donné lieu en 2002, en France, aux décrets et arrêtés Lang.

L'actuel contrat 2007-2010 de l'UPMF s'inscrit également dans un contexte universitaire fortement évolutif marqué par une volonté de l'établissement d'ouvrir et de rendre davantage visible la recherche en SHS en donnant à sa politique scientifique des axes prioritaires de recherche fortement articulés à la politique de site et renforcés par des collaborations avec autres EPSCP, en particulier l'Université Grenoble 1 et Grenoble-INP<sup>25</sup>.

En matière d'offre de formation, l'établissement s'inscrit dans une démarche visant à mieux coordonner une recherche davantage orientée vers une pluridisciplinarité.

Sans en faire explicitement référence, l'actuel contrat quadriennal coïncide avec la création du PRES « *université de Grenoble* » et la loi sur l'autonomie des universités (dite LRU).

Le projet « *Grenoble université de l'innovation* » qui s'articule autour de quatre pôles thématiques et deux sites universitaires<sup>26</sup> a en outre été sélectionné dans le cadre de l'opération campus menée par le MESR et sera doté d'une dotation en capital non consommable allouée par l'Etat de 400 M€.

#### 4.1- En termes de formation

Aux dires de l'ordonnateur, le PRES « *Université de Grenoble* » n'a pas été conçu comme un instrument de régulation de la carte universitaire. La recherche d'une cohérence de la carte des formations du site est antérieure à la création du PRES sur le site de Grenoble et des cohabilitations sont déjà nombreuses à tous les niveaux formation. En revanche, comme le GIP « *Grenoble universités* », le PRES « *Université de Grenoble* » aura à assurer la promotion de l'offre de formation.

Le nouvel établissement n'est pas davantage perçu comme une force de proposition pour la redéfinition des périmètres des composantes.

#### 4.2- En termes de recherche

L'EPCS gère le fonctionnement du collège doctoral de site depuis la rentrée universitaire 2009. Les inscriptions en doctorat, les services de scolarité mais aussi les formations d'ouverture professionnelle relèvent maintenant de la compétence du PRES.

L'existence d'un collège doctoral contribue à l'amélioration de la formation doctorale en permettant aux étudiants de bénéficier d'un échange d'expériences et de meilleures pratiques.

Il ne relève pas des missions de *l'Université de Grenoble* d'assurer le pilotage ni même la gestion de la recherche qui reste pour le moment une compétence de ses membres. C'est pourquoi la création du PRES devrait être sans effet sur les relations de l'UPMF avec d'une part, les organismes de recherche qui souhaitent continuer de traiter des coopérations scientifiques directement et individuellement avec les EPSCP et d'autre part, les pôles de compétitivité (en l'espèce Minalogic).

L'Opération campus a, en revanche, plutôt amplifié les relations de l'établissement avec les organismes de recherche. C'est toujours elle, qui d'une part, par la présence d'axes

<sup>25</sup> L'UPMF mène des collaborations avec l'INP Grenoble et l'UJF sur les thématiques suivantes : Génie des organisations industrielles et des systèmes de production, Ingénierie cognitive.

<sup>26</sup> La « société de l'information », « la santé et le vivant », le « développement durable et l'énergie », et « l'innovation, la connaissance et la société ».

Le premier site à l'Est de l'agglomération sur le campus de Saint-Martin d'Hères, et l'autre à l'ouest sur le site du Polygone scientifique.

scientifiques forts et d'autre part à l'aide du chantier de la restructuration immobilière a le plus de conséquences sur l'organisation globale de l'établissement.

S'agissant de la valorisation de la recherche, si les statuts offrent la possibilité à l'EPCS de participer à la valorisation d'activités de recherche menées en commun, il n'y a pas pour le moment de volonté explicite de créer un service unique de valorisation, ce qui ne serait pas sans poser de sérieuses difficultés s'agissant des filiales de valorisation des établissements membres.

Cette position pourrait cependant évoluer vers une mutualisation de ces services sous l'impulsion notamment de la tutelle<sup>27</sup> et des orientations qui se dessinent dans le cadre du rapport "Investir pour l'Avenir" de la commission communément appelé Juppé-Rocard - faut-il rappeler que la moitié au moins de la trentaine de milliards d'euros qui sont prévus à ce stade par l'intermédiaire d'un emprunt national, serait dévolue à l'enseignement supérieur et à la recherche - qui plaide « *pour une professionnalisation de la valorisation des résultats de la recherche publique par la constitution d'équipes de haut niveau (...) ainsi que l'accélération du transfert de technologie dans les sociétés de valorisation des PRES...* »<sup>28</sup>.

L'université Pierre Mendès-France ne s'est pour le moment pas dotée d'une fondation partenariale mais s'apprête à le faire tout comme les autres membres du PRES. La coexistence au sein du PRES de plusieurs fondations universitaires ou partenariales concurrentes au niveau des établissements et éventuellement au niveau du PRES est, très certainement, de nature à générer des difficultés avec des partenaires potentiellement concernés, en termes de visibilité. En effet on ne peut écarter que ceux-ci souhaitent disposer d'un interlocuteur unique pour des raisons compréhensibles de cohérence et d'efficacité de leurs investissements.

*L'impact du PRES sur les activités de l'établissement tant au niveau de la formation, d'ailleurs, que de la recherche apparaît, dans l'immédiat, assez restreint, hors l'Opération Campus, qui pourrait s'avérer un outil fondamental de restructuration du site grenoblois et la délivrance du doctorat sous le sceau de l' « Université de Grenoble ».*

#### **4.3- En termes de documentation et de bibliothèques**

L'activité de documentation n'est pas dans le périmètre de compétence du PRES « *Université de Grenoble* ». Comme cela a été dit précédemment, la documentation est déjà structurée en interuniversitaire à partir de deux SICD – un SICD consacré aux disciplines de sciences sociales et humaines et un SICD consacré aux sciences exactes et médecine.

#### **4.4- En termes de gestion et d'appui logistique**

La création du PRES Université de Grenoble est trop récente pour apprécier si les moyens alloués par la tutelle ont été impactés par la création d'un nouvel EPCS.

Le montant et le mode de calcul de la cotisation des établissements membres étaient en cours d'élaboration au moment de l'instruction.

Enfin, la mise en place d'une politique de recrutement commun est selon l'établissement tout à fait envisageable, l'existence avant la mis en place du PRES de très

<sup>27</sup> « [Le Pres] Il va permettre un pilotage collectif et un décloisonnement du fonctionnement ». Il sera aussi doté « d'une structure unique de valorisation » - déclaration de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche faite à l'occasion du lancement de l'Opération campus « Grenoble cité de l'Innovation » le 21 juillet 2009 – propos recueillis par l'AEF.

<sup>28</sup> Cité dans rapport INVESTIR POUR L'AVENIR, Action 3

nombreux laboratoires et ED communs favorisant une telle disposition.

## 5- **BILAN D'ETAPE ET PERSPECTIVES**

### 5.1- **En termes de services rendus à l'utilisateur et de partenariat**

Ce point qui concerne les étudiants, les enseignants et chercheurs, les partenaires extérieurs (collectivités locales, entreprises, organismes de recherche) permet de mesurer *in concreto* si la création du PRES constitue une amélioration du service rendu à l'utilisateur (exemple de guichet unique ou encore de carte multiservices) et, par voie de conséquence, accroît la visibilité du dispositif de l'enseignement supérieur. Ces objectifs ne sont, pour l'université, pas encore mesurables à ce jour, néanmoins leur prise en compte est l'objectif recherché.

### 5.2- **En termes d'organisation**

Le dispositif de réorganisation engagé dans le cadre de *l'Université de Grenoble* présente, selon l'établissement, une forte cohérence et est considéré comme la première phase de la future université de Grenoble. Les risques liés à une transformation des EPSCP en « collèges » ont été abordés ce qui incite l'établissement à considérer que le transfert des masters au sein de l'EPCS n'est pas souhaitable.

*Il s'agit, néanmoins, d'une question de fond qui limite d'autant les prérogatives du PRES et sa visibilité, si l'on considère qu'il gère les écoles doctorales et a vocation à délivrer sous un sceau unique un diplôme de docteur.*

### 5.3- **En termes de recomposition de la carte universitaire et de logique de site**

S'agissant de la carte universitaire, le dispositif de réorganisation qui se dessine apparaît cohérent, selon le président de l'UPMF, si l'on considère qu'il s'apparente à la première phase de la « future Université de Grenoble » et qu'en conséquence la politique suivie par l'établissement inclut à terme cette recomposition. Il en découlera une université unique (à statut juridique encore indéterminé) et en termes de logique de site et de politique immobilière une restructuration fondée sur *Grenoble Université de l'Innovation*.

Le PRES « Université de Grenoble » est porteur de l'opération campus. La création d'un PRES sous la forme d'un EPCS a été un préalable à la validation par la tutelle MESR du projet campus « Grenoble université de l'innovation ».

*L'EPCS devient donc, pour l'UPMF, un acteur central de la politique immobilière sur l'ensemble du site ce qui lui confère indirectement un rôle déterminant dans la définition des orientations stratégiques des établissements membres, en particulier pour ce qui relève de ses missions. Par ailleurs, compte tenu du fait que le GIP dispose actuellement d'un contrat quadriennal pour les actions communes aux établissements, la présence d'un tel contrat lié au collège doctoral de site paraît indispensable. L'établissement percevrait la nécessité de faire « un sous contrat par établissement comme une régression ».*

*La logique territoriale est très fortement formatée par le plan Campus (mise en place d'un site Est et d'un site Ouest coordonnés sur l'agglomération grenobloise) ce qui pourrait être l'occasion d'une mise en commun des locaux nouveaux, rénovés ou réaffectés, par l'intermédiaire du projet des pôles d'excellence qui se constituent en son sein, mais au-delà elle peut être le révélateur de la nécessité d'une approche globale que les établissements du site se doivent de formaliser, et que le rapport "Investir pour l'Avenir" rend désormais incontournable.*

**ANNEXE 1****Liste des principales personnes rencontrées :**

M. Alain SPALANZANI : président de l'université, président du GIP "Grenoble Universités", président intérimaire du PRES "Université de Grenoble"

M. Claude COURLET : ancien président de l'université

M. Jean SARRAZIN : recteur de l'académie de Grenoble, chancelier des universités

M. Roger FOUGERES : vice-président en charge de l'enseignement supérieur au Conseil régional Rhône-Alpes

M. Henri MONTES : délégué régional à la recherche et à la technologie Rhône-Alpes

M. Pierre TONNEAU : directeur général adjoint, communauté d'agglomération Grenoble Alpes-Métropole, représentant le président Didier MIGAUD

**ANNEXE 2****Observation d'un laboratoire de recherche : le Centre d'Etudes et de Recherche Appliquées à la Gestion (CERAG) - UMR 5820****1. Historique**

Le laboratoire du CERAG relevait à l'origine de l'Institut d'administration des entreprises (IAE). En 2002, la cotutelle du CNRS (responsable des locaux, du personnel et du budget) et de l'UPMF (gouvernance, budget propre) a favorisé l'émancipation du laboratoire qui s'est ainsi détaché de sa composante originelle.

Le CERAG se positionne comme le centre de recherche en gestion majeur de l'ensemble universitaire Rhône-Alpes.

Si les relations entre l'UPMF et les autres universités grenobloises se construisent plutôt en termes de collaboration que de concurrence, il n'en est pas de même avec les écoles de commerce<sup>29</sup>. Cette situation est vécue comme préoccupante par les responsables de laboratoires publics.

En effet, une vingtaine d'écoles, en France, ont actuellement des ambitions en matière de publication (notamment pour le label référencé Equis<sup>30</sup>). Or, loin de favoriser l'émulation écoles-universités, cette concurrence nouvelle tend à fragiliser les universités sur le plan de la recherche. Ces dernières proposent des postes moins attractifs (en termes de rémunérations, essentiellement) et les meilleurs éléments issus de leurs cycles de formation migrent le plus souvent vers les écoles privées. De même, certains chercheurs mettent leurs publications à l'actif des écoles tout en étant universitaires, et vont parfois jusqu'à se mettre en disponibilité pour des contrats en école.

Le directeur du CERAG dénonce l'ambiguïté de cette situation.

**2. Organisation**

Le laboratoire compte 110 doctorants, 54 chercheurs<sup>31</sup> (51 enseignants-chercheurs et 3 chercheurs du CNRS) et 6 Ingénieurs-Techniciens- Administratifs. Des représentants de chacune de ces catégories sont élus pour siéger au conseil de laboratoire du CERAG. Celui-ci est, également, composé de membres nommés par le directeur du laboratoire, notamment le président de l'UPMF et un représentant national du CNRS.

Le conseil se réunit environ 3 à 4 fois par an, une assemblée générale se réunit également chaque année.

<sup>29</sup> Notamment avec Grenoble école de management (GEM, école supérieure de commerce)

<sup>30</sup> **Equis** (European Quality Improvement System) est un label européen attribué aux écoles de commerce et de management pour une durée de 5 ans. Ce label, comme les autres labels français internationaux (AACSB, AMBA, CGE) n'a, toutefois, aucune valeur officielle. C'est une accréditation accordée par des organisations non-gouvernementales et indépendantes dont l'unique but est de valoriser les écoles de commerce et les programmes qui répondent à des critères de qualité bien définis.

L'Ecole est évaluée sur cinq domaines : Mission, gouvernance, stratégie et ressources  
Programmes, équipe pédagogique, service aux étudiants, développement personnel  
Dimension internationale de l'institution, des étudiants, des professeurs et des programmes  
Relation avec les entreprises  
Contributions de l'Ecole à la communauté.

<sup>31</sup> Depuis 2003, l'appartenance au CERAG est soumise à l'obligation de deux publications référencées AERES, c'est-à-dire la même exigence que celle départageant les enseignants-chercheurs dits « publiants » des autres. De ce fait, une partie des chercheurs de l'UPMF sont exclus du CERAG.

Il y a 5 équipes de recherche au sein du laboratoire, chacune tenant un atelier mensuel.

Le CERAG emploie actuellement deux agents contractuels.

### **3. Le financement et la gestion de la recherche**

Au titre du contrat quadriennal 2007-2010, volet recherche, le CERAG se voit attribuer par le MESR une dotation de 70 000 euros par an<sup>32</sup>.

La cellule Contrats et Valorisation de l'UPMF est à la disposition des chercheurs pour le montage de leurs projets de recherche. Il est à noter, toutefois, que malgré une assistance pour les contrats, la démarche en matière d'appels d'offre européens reste assez faible.

Si comme il a été dit le CERAG est, actuellement, sous la double tutelle de l'UPMF et du CNRS, le laboratoire souhaiterait un partenariat avec l'Institut Polytechnique de Grenoble (IPG). Une politique transversale associant les managers aux scientifiques est un élément essentiel d'attractivité de la recherche (même axe de développement sur le site universitaire lyonnais, avec l'Ecole Centrale de Lyon et l'Ecole de management de Lyon entré concrètement dans les faits par un récent accord de partenariat.)

Le directeur du CERAG estime, quant à lui, que sur le plan administratif une gestion simplifiée, réunie sous une seule tutelle, serait préférable. Il ajoute que « *l'esprit du rapport d'Aubert* » de 2008 ne le choque pas. En effet, l'affectation des moyens, en personnels sous la gestion de deux tutelles, est, selon lui, un handicap. Egalement la présence de deux logiciels comptables « *ne facilite pas la consolidation [du budget] qui se fait par Excel au niveau du labo* ».

### **4. L'évaluation de la recherche**

L'évaluation des unités de recherche se fait lors de la préparation du contrat quadriennal. Parallèlement, la discussion sur le bilan et le projet scientifique a lieu en permanence, en réunion du Conseil de l'unité, auquel prennent part les deux organismes de tutelle, membres de droit.

S'agissant de l'évaluation individuelle des chercheurs, le logiciel GRAAL (Gestion de la Recherche, Application concernant les Activités des Laboratoires) devrait entrer en fonction courant 2010 dans toutes les unités de recherche de l'UPMF et permettre ainsi d'en synthétiser l'activité. GRAAL doit être interconnecté avec la base HAL (Hyper Article en Ligne) que le CERAG renseigne déjà.

L'effectif du laboratoire est révisé annuellement par le Conseil de laboratoire, qui examine les candidatures à l'entrée. Pour être dans l'effectif, un chercheur doit avoir deux publications référencées AERES.

Le directeur de laboratoire émet un avis sur les primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), en fonction de l'engagement des intéressés dans le laboratoire, des publications, de l'encadrement de thèses et des Habilitations à Diriger des Recherches (HDR).

### **5. Les relations avec le PRES "Université de Grenoble"**

Les unités de recherche du laboratoire participent activement à la mise en place du PRES « *Université de Grenoble* ». En effet, à travers le Plan Campus les unités s'associent pour porter les projets scientifiques. De plus, le contrat quadriennal offre une concertation

---

<sup>32</sup> Source : Lettre d'information au CERAG du 21 mars 2007.

sur les axes scientifiques prioritaires du site, en lien avec le projet.

La mise en place en septembre 2009 du Collège doctoral de site, action première portée par le PRES au nombre de ses missions, est reconnue comme ayant permis le regroupement de toutes les écoles doctorales (adossées sur les unités de recherche). Le diplôme délivré est désormais un doctorat de l'Université de Grenoble, avec mention du parcours suivi. A terme, la signature unique des publications scientifiques du site doit également être instituée. Ce changement profond dans la culture professionnel de l'enseignant-chercheur est positif selon le directeur de l'UMR.

*Selon le directeur du laboratoire, l'avenir est au développement de la transversalité (tels des modules financiers pour les élèves de l'IPG) le CERAG doit, en conséquence, s'impliquer dans les différents axes transversaux qui vont structurer la recherche de site dans le cadre du PRES, comme le Pôle International Logiciels et Systèmes Intelligents ou encore la mise en place de la Maison de l'Entrepreneuriat de site<sup>33</sup>. Il est possible d'imaginer, en effet, que des axes scientifiques redéfinis entraînent une réorganisation des équipes, et naturellement des financements qui iront sur les axes et pas nécessairement au laboratoire CERAG en tant que tel si celui-ci n'est pas, également, porteur de la démarche.*

*Cette appréciation est à mettre en perspective avec les recommandations de la commission "Investir pour l'avenir", rendues en novembre dernier, qui impactent directement le développement de la recherche et sa valorisation ainsi que les structures porteuses jugées comme n'atteignant « généralement pas la taille critique suffisante ». En effet, le 1<sup>er</sup> axe du rapport : « Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation » et son action 3 « Créer quelques campus d'innovation technologique de dimension mondiale et mieux valoriser les résultats de la recherche publique », précisent les enjeux qui résident dans la constitution de quatre à six campus d'innovation de taille mondiale..*

<sup>33</sup> Portée par Grenoble-Universités, la Maison de l'Entrepreneuriat - Grenoble universités (ME-GU) est une structure inter universitaire d'expertise, d'ingénierie, d'aide à la formation et à la création en entrepreneuriat. (<http://www.entrepreneuriat-grenoble.org>).

**ANNEXE 3****NOTE SUR GRENOBLE UNIVERSITE DE L'INNOVATION**

La dynamique d'une nouvelle université, dans le cadre de l'Opération Campus, un projet porté par le PRES *Université de Grenoble*

- *Grenoble université de l'innovation* : un processus déjà engagé qui s'accélère sous l'effet de l'Opération Campus.

- **Chiffres clés :**

- 1,15 Milliard d'euros, dont près de 30% de ressources contractuelles
- 12 500 enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels
- 56 000 étudiants, dont 18 500 en master et 3300 doctorants et post-docs

L'Etat s'engage à apporter une dotation de 400 millions d'euros dans le cadre de l'Opération.

Ce projet, retenu en mai 2008 parmi les six premiers projets sélectionnés dans le cadre de l'Opération Campus, vise à développer l'excellence universitaire et scientifique grenobloise et son rayonnement international.

- **Membres partenaires :**

- Un collectif rassemblant les acteurs locaux a été mis sur pied

Le projet Grenoble Université de l'Innovation intègre les visions du développement stratégique de l'ensemble des acteurs universitaires et scientifiques locaux : les établissements universitaires (les trois universités Grenoble 1 Joseph Fourier, Grenoble 2 Pierre Mendès France et Grenoble 3 Stendhal, une école d'ingénieurs Grenoble INP et l'IEP de Grenoble) avec les autres organismes de recherche et formation (CEA, CNRS, INRIA, Cemagref ou Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement I, CHU et GEM), en partenariat avec l'INSERM et le CSTB, ainsi que le CROUS sur les aspects ou logement et vie étudiante, en lien avec les pôles de compétitivité dont Minalogic, pôle mondial, la CCI et avec le soutien des différentes collectivités territoriales (région, département, communauté d'agglomération).

- **Périmètre concerné :**

- Deux sites pour un seul campus

Intégrer les deux sites en un : le projet est construit autour de l'idée d'un seul campus articulant ses deux sites (Polygone à l'ouest de l'agglomération et Domaine universitaire à l'est, environ 220 ha chacun), reliés par des modes de transports rapides et d'accès aisé, instaurant ainsi une véritable unicité de lieu de vie pour l'ensemble des acteurs. Il prend en compte également la nécessité d'une mise en conformité selon les standards internationaux des campus universitaires

Chacun des deux sites a pour ambition de s'intégrer dans la ville et le fonctionnement de l'agglomération, en faisant en sorte d'en devenir des quartiers à part entière, ouverts sur leur environnement.

Près d'un tiers des moyens demandés visent à renforcer la quantité et la qualité des dispositifs d'accueil et le cadre d'études et de travail. Sont ainsi prévus, par exemple, la réhabilitation-reconstruction de résidences, l'aménagement d'un pôle multiservices (siège du CROUS, services santé, handicap...) à l'intersection des lignes de tramway sur le Domaine universitaire et la création d'un centre sportif sur le Polygone...

- **Pôles thématiques :**

L'engagement se matérialisera particulièrement par la constitution ou le renforcement de pôles thématiques (ou centres d'excellence), chacun étant physiquement rassemblé et réunissant, sur l'exemple du succès de Minatec<sup>34</sup>, l'ensemble des acteurs (filiales de formation, unités de recherche, dispositifs de coopération et de transfert, formation continue...) dans la thématique concernée. Ces pôles thématiques sont aujourd'hui définis ainsi :

- "Innovation et Création" et "Management des technologies" (centrés sur l'enjeu de l'Innovation)
- "Micro-nanotechnologies" et "Logiciel et Systèmes intelligents" (centrés sur l'enjeu de l'Information)
- "Energie" et "Environnement et développement durable" (centrés sur l'enjeu de la Planète durable)
- "Biologie intégrée et systémique" et "Biotechnologies" (centrés sur l'enjeu de la Santé)

- **Financements :**

Le coût total du projet est de l'ordre de 2,5 Milliards d'euros. La demande de financement inscrite au projet est d'un montant de 500 millions d'euros environ. Les collectivités locales, conscientes de la nécessité du développement et de la restructuration universitaire au sein d'une agglomération de 400 000 habitants, ont affirmé, depuis son lancement, leur volonté d'accompagner l'ambition affichée par les partenaires dans le projet "*Grenoble Université de l'Innovation*".

Une enveloppe de 85 M € est actée pour la Région Rhône-Alpes dont le soutien à la R & D est une constante. La communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (la Métro) pourrait apporter, pour sa part, sur la durée du projet, environ 40 M€, dont la répartition sur critères serait spatiale et fonction des thématiques de recherche.

Le Pôle européen, et le GIP qui existait jusqu'à présent, représentent des antécédents positifs de coopération avec la Métro (Grenoble Alpes Métropole). Il existe une habitude du "travailler ensemble". La coopération interuniversitaire (mutualisation de la gestion de la paye des agents des universités grenobloises, notamment) a prouvé son efficacité.

L'Opération Campus est perçue comme un levier structurant en cohérence avec le développement économique local.

Le projet « *implique à terme une intégration de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une structure unique et fédérale, l'Université de Grenoble qui vise à décloisonner les deux mondes des universités implantées localement et des organismes de recherche à caractère principalement national. Cet objectif constitue un réel*

---

<sup>34</sup> Micro nanotechnologies, fondement, du pôle de compétitivité mondiale MINALOGIC (Micro NANotechnologies et LOGiciel Grenoble-Isère Compétitivité) qui a pour objectif de construire un centre de dimension internationale pour les puces miniaturisées. Minalogic vise à permettre à la formation, la recherche et l'industrie françaises des micro et nanotechnologies et des logiciels embarqués d'avoir un avantage compétitif durable dans le domaine de l'électronique et du logiciel embarqué sur puce s'appuyant sur le savoir-faire développé à Grenoble et en Rhône-Alpes dans la miniaturisation, l'intelligence et la connectivité. (Source : site internet).

*défi qui va nécessiter une démarche en plusieurs étapes compte tenu du retard accumulé en France dans ce domaine. Cet objectif, voulu et partagé par l'ensemble des acteurs grenoblois de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue pour les cinq années à venir le « fil rouge » de la démarche collective qu'initie le projet Grenoble Université de l'Innovation », selon les termes du président de l'EPCS qui soutient, par ses propos, la vision d'une structure fédérative et non intégratrice.*